



ville de Saint-Gabriel

PREMIER-PROJET DE RÈGLEMENT CV.525

Modifiant le règlement de zonage CV.195

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2018, le conseil a adopté par sa résolution No. 095-03-2018, le projet de règlement CV.525 modifiant le règlement de zonage CV. 195, dont l'effet est d'étendre la zone C-08 à partir de la zone H-17, étendre la zone H-07 à partir de la zone C-06, créer la zone H-17-1 à partir de la zone H-17, modifier les marges de recul de la zone H-07 et autoriser les bâtiments temporaires à des fins publiques ou communautaires.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 avril 2018 à 19h30 au bureau de la municipalité, situé au 45 rue Beausoleil à Ville Saint-Gabriel. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

Le règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

La zone visée par le règlement de modification est décrite ci-après et apparaît sur le plan de zonage, disponible pour consultation au bureau de la municipalité, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, au bureau de la municipalité, situé au 45 rue Beausoleil à Ville Saint-Gabriel.

- ❖ L'agrandissement de la zone **H-07** comprend l'annexion du lot 6 160 866 du cadastre du Québec, présentement de la zone **C-06**.
- ❖ L'agrandissement de la zone **C-08** comprend l'annexion des lots 3 044 244, 3 044 294, 3 044 298 et 3 044 300 du cadastre du Québec, présentement dans la zone **H-17**.
- ❖ La création de la zone **H-17-1** inclus les lots 3 188 434, 3 188 503, 3 044 299, 3 044 301, 3 044 302, 3 044 303, 3 044 304, 3 044 305, 3 044 371 et 3 044 372 du cadastre du Québec, présentement de la zone **H-17**.

Fait et donné à Ville Saint-Gabriel, ce 28 mars 2018.

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Michel St-Laurent, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Gabriel, certifie avoir publié le présent avis en en affichant une copie à l'Hôtel de Ville, 45 rue Beausoleil, entre 09h00 à 16h00, le 28 mars 2018 et de l'avoir publié dans l'édition dans le journal l'Action de d'Autray, desservant la localité visée par ces changements.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28ème jour du mois de mars 2018.

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier